# NON à la nouvelle loi sur la chasse!

### Affaiblissement de la protection des espèces

La loi fédérale de 1986 sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages repose sur trois piliers:

1) la protection de ces animaux; 2) la régulation des espèces causant des dommages; 3) l'exploitation des oiseaux et des mammifères par la chasse. La nouvelle loi soumise au référendum affaiblit le statut légal des espèces protégées.



### Dans le viseur: des espèces jusqu'ici protégées

La nouvelle loi stipule que le Conseil fédéral peut en tout temps rajouter de nouvelles espèces à la liste de celles qui peuvent être régulées. Lynx, castor et cygne tuberculé sont déjà dans le viseur. Un jour, l'aigle royal, le hibou grand-duc et le héron cendré risquent de les y rejoindre...

#### Espèces en péril: toujours chassables

Le tétras lyre, le lagopède alpin et la bécasse des bois appartiennent toujours à la liste des espèces chassables alors que leurs effectifs helvétiques déclinent. En Valais, un chasseur peut tirer huit lagopèdes par an. Cette espèce est déjà fortement impactée par le réchauffement climatique. En 20–30 ans, elle a perdu la moité de ses effectifs en Suisse romande tandis que l'on tire deux fois plus d'individus qu'alors. Une telle chasse n'est tout simplement pas durable.





### Chasse au sein des sites de protection de la faune

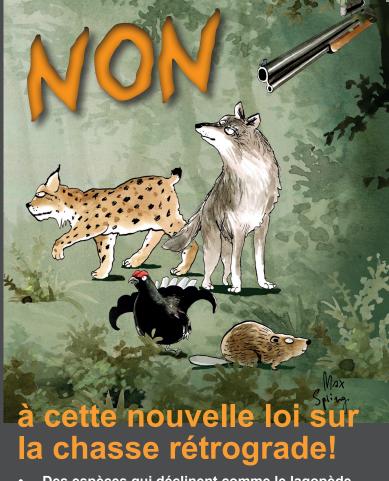
La nouvelle loi veut rebaptiser du nom de «sites de protection de la faune» nos districts francs où la chasse est prohibée. Mais on pourra y tirer les loups et chasser le bouquetin (chasse aux trophées). Il n'y aura ainsi quasi plus de zones où la faune sera épargnée par la chasse en Suisse.

### Tirs préventifs de loups

Les loups pourront être tirés à titre préventif, soit avant d'avoir commis des dommages aux animaux de rente. La mise en oeuvre des mesures de protection des troupeaux ne sera plus un critère à remplir pour la régulation. Le loup pourra être tiré simplement parce qu'il existe...

### La loi actuelle permet déjà la régulation des grands prédateurs

Via son ordonnance, la loi actuelle permet déjà le tir de loups solitaires, de lynx et d'ours causant des dommages. Elle autorise même la régulation des meutes si certaines conditions sont remplies. Les cantons disposent à ce titre déjà d'une importante marge de manoeuvre. La nouvelle loi transférerait aux cantons la compétence au sujet des espèces protégées, qui était jusqu'ici du ressort de la Confédération. Cette responsabilité doit rester sous contrôle des instances fédérales.



- Des espèces qui déclinent comme le lagopède, le tétras lyre ou la bécasse des bois seront toujours chassables.
- On envisage déjà de retirer le statut de protection du lynx ou du castor.
- Les loups pourront être tirés à titre préventif, soit avant d'avoir commis des dommages, de plus dans les sites de protection de la faune...
- ... tout comme le bouquetin d'ailleurs pour pratiquer la fameuse chasse aux trophées
- Un tel démantelèment de la loi qui protège les mammifères et les oiseaux est inacceptable

Le 27 septembre 2020, votons NON et faisons voter NON à la nouvelle loi sur la chasse!

## La vérité sur les super prédateurs

### La présence des prédateurs favorise la biodiversité

Ours et lynx ont co-évolué depuis la nuit des temps avec les ongulés sauvages, notamment les cerfs, les chevreuils et les chamois, les uns ayant intimement modelé ce que sont devenus les autres. Les immenses oreilles des cerfs servent ainsi à détecter l'approche des loups et leurs longues pattes à s'enfuir. Situés au sommet des chaînes alimentaires, les grands prédateurs ont un effet bénéfique sur leurs proies, la biodiversité et l'environnement. Le cerf, principale proie des meutes de loup en Valais, est en expansion et on peine à en réguler les effectifs: il menace le rajeunissement des forêts, broutant les jeunes pousses. Chasseurs, forestiers et super prédateurs doivent oeuvrer de concert pour maintenir les grands équilibres naturels.



## Un Valais sans grands prédateurs est une utopie!

Depuis leur retour en Valais, de nombreux lynx et loups ont été tués, légalement ou illégalement. Cela n'a cependant rien changé à leur dynamique de recolonisation, mais l'a juste ralentie. La limitation voire l'éradication des grands carnivores souhaitée par l'initiative valaisanne ne représente donc aucune solution à long terme. Les grands prédateurs appartiennent à notre patrimoine, représentant un atout pour le tourisme de demain. Il faut donc viser une coexistence aussi harmonieuse que possible.



### Le Valais, terre giboyeuse propice aux carnivores!

Le Valais accueille près de 50'000 têtes de gibier: cervidés, chamois, bouquetins et sangliers. Les prédateurs y trouvent donc des ressources alimentaires en abondance. C'est le rétablissement des populations de leurs proies qui a permis le retour des grands prédateurs, mettant fin à un petit siècle d'anomalie. Tant que le Valais restera giboyeux, il sera vu comme une terre d'accueil par les grands carnivores.

# Le loup ne représente pas un danger pour l'homme

Depuis 1950, on n'a recensé que huit attaques du loup sur l'homme dans le Monde occidental. Toutes étaient le fait de loups enragés. Notre crainte des grands carnivores est infondée. Elle relève avant tout de mythes qui ont la peau dure.



### fauna • vs, la Société Valaisanne de Biologie de la Faune

a pour objectif d'informer la population du canton sur les richesses de sa faune vertébrée sauvage (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères) ainsi que sur les enjeux liés à sa gestion, ceci afin d'assurer une coexistence aussi harmonieuse que possible avec les activités humaines. Rejoignez-nous!

www.fauna-vs.ch



### Les déprédations par les prédateurs sont inférieures à la mortalité naturelle

Les mesures de protection des troupeaux permettent de limiter le nombre de moutons tués par le loup, qui ne réprésentent qu'une infime fraction de la mortalité naturelle lors de l'estive. Quant au lynx, il ne s'en prend que rarement aux animaux de rente. Une fois installées, les meutes de loups, contrairement aux loups solitaires, s'attaquent principalement aux ongulés sauvages, surtout aux cervidés, délaissant pratiquement les animaux domestiques. Démanteler les meutes par des tirs de régulation non ciblés, en tirant notamment les adultes, entraîne un déséquilibre.